



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 280-2024 et 281-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal le 14 janvier 2025 :

- Règlement numéro **280-2024** modifiant le règlement numéro 260-2022 aux fins d'ajouter des règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- Règlement numéro **281-2024** déterminant les taxes et les tarifs pour l'année financière 2025 ;

QUE les règlements numéro 280-2024 et 281-2024 sont **entrés en vigueur** le 16 janvier 2025.

QUE les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 16 janvier 2025.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière